



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.512.0
P.242.512.Liban/Tadsc/Kampu

GEN 1 / 98

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLES ADDITIONNELS I ET II

Adhésion de la République libanaise

Le 23 juillet 1997, la République libanaise a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs dispositions finales, les Protocoles entreront en vigueur pour la République libanaise six mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 23 janvier 1998.

Adhésion du Royaume du Cambodge

Le 14 janvier 1998, le Royaume du Cambodge a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs dispositions finales, les Protocoles entreront en vigueur pour le Royaume du Cambodge six mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 14 juillet 1998.

PROTOCOLE ADDITIONNEL I

Déclaration de la République du Tadjikistan

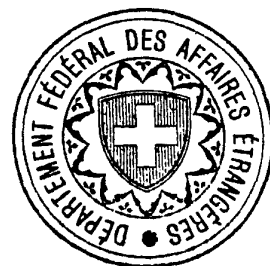
Le 10 septembre 1997, la République du Tadjikistan a déposé auprès du Conseil fédéral suisse la déclaration suivante (traduction non officielle du texte original russe):

„Prenant en considération le Protocole additionnel I du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949;

Compte tenu que le Protocole ci-dessus mentionné fut signé de la part du Gouvernement de la République du Tadjikistan le 13 janvier 1993;

Moi, Talbak Nazarov, Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan, déclare par la présente que le Gouvernement de la République du Tadjikistan reconnaît les compétences de la Commission internationale sur l'établissement des faits, fondée conformément à l'article 90 du Protocole additionnel I, comme cela est prévu par le paragraphe 2 de l'article mentionné.“

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.



Berne, le 15 janvier 1998